

Ordre des Avocats au
Barreau du Cameroun

Conseil de l'Ordre



Cameroon Bar Association

Bar Council

Avenue Charles ATANGANA, derrière le Mess des Officiers - Olézoa
B.P. 13488 – Tél. : (237) 652 70 91 22/(237) 655 72 36 98/(237) 222 22 03 85

www.barreaucameroun.org - e-mail : oabc@barreaucameroun.org

Le Bâtonnier de l'Ordre

The Bar President

DECISION N°007/BOA/01/23
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE LA FISCALITE DU BARREAU DU CAMEROUN

LE BATONNIER DE L'ORDRE,

VU la Loi N°90/059 du 19 Décembre 1990 portant organisation de la Profession d'Avocat ;

VU l'Arrêté N°41/DPJ/SG/MJ du 12 Avril 2015 portant homologation et publication du Règlement Intérieur du Barreau du Cameroun ;

VU le Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Ordre des Avocats des 19 et 20 Juin 2022 ;

VU les Instructions Générales du Bâtonnier relatives au fonctionnement du Conseil de l'Ordre ;

VU les nécessités de service ;

DECIDE:

Article 1^{er}: Sous la supervision du Bâtonnier de l'Ordre, la Commission de la Fiscalité est chargée de :

1. Sensibiliser les Avocats à la maîtrise des obligations fiscales et parafiscales liées à l'exercice du métier d'Avocat au Cameroun ;
2. Recevoir des Avocats, pour exploitation de toutes les propositions tendant à la mise en place d'un régime d'imposition simplifiée ;

 1

3. Soumettre au Conseil de l'Ordre, des rapports contenant les différents régimes possibles de fiscalisation de l'Avocat, leurs avantages et inconvénients respectifs ;
4. S'assurer de ce que les Avocats respectent les obligations fiscales qui leur incombent ;
- 5) Assurer la collecte et la diffusion des informations à caractère fiscal ou accessoire touchant à l'exercice de la profession d'Avocat au Cameroun ;
- 6) Fournir un soutien technique à la demande du Bâtonnier de l'Ordre aux Confrères confrontés aux problèmes avec l'Administration Fiscale ;
- 7) Assister le Bâtonnier de l'Ordre dans toutes les initiatives et stratégies tendant à restituer, consolider ou protéger la sphère d'intervention des Avocats en matière d'assistance et de représentation du contribuable devant les administrations et juridictions à compétence fiscale ;
- 8) Traiter et centraliser à l'attention du Bâtonnier l'Ordre, les propositions et contributions des Avocats tendant à l'amélioration des rapports avec l'Administration Fiscale en général et la simplification des obligations fiscales des Avocats en particulier ;
- 9) Assister le Bâtonnier de l'Ordre dans l'élaboration, l'évaluation, la mise en œuvre et le suivi des actions juridictionnelles ou extra-juridictionnelles en matière fiscale et connexe ;
- 10) Emettre un avis et formuler des recommandations sur toutes questions à incidence fiscale ou accessoire qui lui seront soumises par le Bâtonnier de l'Ordre ;
- 11) Rédiger et soumettre à l'attention du Bâtonnier de l'Ordre un rapport semestriel de ses activités.

Article 2: Sont pour compter de la date de la présente Décision, nommés à la Commission de la fiscalité du Barreau du Cameroun, les Avocats ci-après :

PRESIDENT: Me NJOCK Luc Magloire

VICE-PRESIDENT: Me KUMFA Jude KWENYUI

RAPPORTEURS:

1. Me TANYI NKETCHA George
2. Me SIHGOMNOU FOTSO Herman



MEMBERS :

1. Me YANA NDZOMO Honoré
2. Me MANDENG MA MBEN Corneille
3. Me FOE luc Donald
4. Me FORCHAK FORCHAK Valentine
5. Me DJOUMBISSIE Fidèle
6. Me EYOUCK NYEBEL J- P.
7. Me EKEMA TUMENTA Robert
8. Me TCHOFFO Alphonse
9. Me BOUBOU MOYO Romuald Carin
10. Me NSOGA Gontran
11. Me POUGA TINHAGA Zachée
12. Me BAKOA TONYE Serges Hugues
13. Me KOOH Charles Harold
14. Me NVENGE Cyril Visas
15. Me TEFFO Valérie TCHINDA
16. Me Christian CHI NCHUMULU
17. Me ESSONO Edouard Joseph
18. Me MBADI Paul Yves
19. Me NGAMENI Anne
20. Me NOSSI Patrick Hernandez
21. Me BERINYUY Emmanuel BUSHU
22. Me MULUH Stanley
23. Me BONGLY SELAMO Terrence
24. Me NGONDI SAANGO Jeanne Claire
25. Me KUIMO NKENNI MBEMO Bertrand
26. Me HATHO MBEYA Marie
27. Me ONANA AMBADIANG Barthelemy
28. Me FOTSO Léonnelle Anita
29. Me APOUPO Gilbert Simplicie
30. Me SINAK Nicolas
31. Me BONGLIY SELAMO Terence
32. Me NINGUEM TCHOMDOM Diane Verlaine
33. Me NGO BIYONG Clarence Christine
34. Me MOCHE KENGNE Bernadette Suzie
35. Me BIKAI Stéphane Clotaire
36. Me NGO NDJIGUI Rose Solange
37. Me TOMBO SOUGA Manfred Guillaume
38. Me CHEFU SIRRI AFANWI Joy
39. Me NOAH ZOGO Donatien
40. Me EONE EONE BINAM Martin
41. Me NKEN Pierre
42. Me ASA Elvis TANGA
43. Me BABAN A KIBENG Arsène Olivier
44. Me KABEKA-ME-KOSSA Judicaël
45. Me NGAPA Théophile



Article 3 : A la diligence de la Secrétaire de l'Ordre, la présente Décision sera notifiée au Président de la Commission puis publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

Le Président de ladite Commission se chargera de notifier à son tour la décision à tous les membres nommés.

Le Président de la Commission peut adjoindre tout autre confrère dont les compétences concourent à la réalisation des objectifs de la présente Commission.

Article 4 : La Commission a un mois à compter de la notification à son Président, pour présenter au Bâtonnier de l'Ordre, son plan d'action pour l'année 2023.

Fait à Yaoundé, le 16⁰¹ 2023.....

MBAH Eric MBAH, Esq.
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

